



D'une injustice à l'autre

Préalable SNJ au CSE Siège du 20 mars

Déjà le regard tourné vers un troisième mandat, notre présidente valide ces jours-ci les propos à l'emporte-pièce de la nouvelle ministre de la Culture. Comme ses prédécesseurs, la voilà qui déclame sa préférence pour la fusion, les synergies, la holding ! Et n'insultant pas l'avenir, Delphine Ernotte lui emboîte le pas, trouvant cela inéluctable et à la fois salvateur... Acceptant de fait un chantage républicain qu'on pourrait résumer ainsi : fusion contre financement. À cette heure, on ne sait toujours pas comment, dans un avenir proche, l'ex-redevance sera remplacée, puisque le dispositif actuel, basé sur une fraction de Tva, sera bientôt obsolète et interdit.

En revanche, nous savons que le choix de la TVA pour nous financer nous coûte 50 millions d'euros, et que le plan d'économies du ministre Le Maire nous enlève quelque 30 millions d'euros. Mais rien de grave, la présidente accepte tout et comme souvent le pire... Mais ce n'est pas la crise pour tout le monde ! Et nous passons ainsi d'une injustice à l'autre...

Bien sûr, combattre une injustice est par définition une lutte noble... Mais une injustice fruit d'une injustice, là, c'est une autre question. Vous le savez, lorsque la part variable, ou prime d'objectifs, a été créée, le SNJ a exprimé son opposition à cette forme de rémunération. Nous préférons à l'époque une véritable mise à plat du salaire des cadres, que de faire entrer le loup des primes dans la bergerie des salaires. Mais à l'époque, le DRH tout droit venu d'Air France avait posé son idée sur le tarmac de l'inégalité entre base et cadres.

Alors l'idée est venue de récompenser les bons élèves gradés en leur demandant d'atteindre des objectifs tous aussi opaques et scabreux les uns que les autres.

Mais tous les cadres n'étaient pas concernés. Un chef de service, par exemple, a sous ses ordres des adjoints qui n'y avaient pas droit. Grand chef, sous-chef, petit chef, chef... tout le monde n'était pas traité de la même manière, ce qu'on peut considérer comme injuste. Alors une trentaine de cadres de la rédaction nationale a fait corps et a grondé contre cette inégalité de traitement depuis des mois... Et ces adjoints ont obtenu gain de cause lors de la dernière NAO (négociation annuelle obligatoire), l'imprimatur de la direction pour obtenir une prime à hauteur de 6 % de leur salaire s'ils atteignent les objectifs, qu'on ne connaîtra toujours pas et qui transforment cette part variable en revenu invariable la plupart du temps.

Et la plèbe alors ? Celle qui n'a pas eu droit à des augmentations prenant en compte l'inflation, celle qui est discriminée à chaque campagne salariale, celle qui a regardé pendant plusieurs années des taux d'augmentation individuelle compris entre 1,03 et 2 % ... On dit quoi ? Bravo, cette part variable élargie est une injustice de moins ? Non, le SNJ demande une fois de plus à cette occasion la suppression de la part variable et la fin des augmentations à la tête du client ! Une vraie politique salariale digne de ce nom doit être la priorité de la présidente, plutôt que des mots creux enrobant de nouvelles économies programmées.

Voilà comment est construit ce système ! Comme une caste, un trompe-l'œil pyramidal... Le SNJ n'en peut plus de ce fonctionnement opaque et inégalitaire, et demande à nouveau une mise à plat de la politique salariale des cadres et une véritable politique salariale équitable pour le plus grand nombre.

Paris, le 20 mars 2024